

## Garde d'un chien confié pour le week-end

## Par saik29, le 08/03/2008 à 10:31

Une personne âgée m'a confié un chien pour le week-end (sans contrat écrit avec petite rémunération en liquide) et étant occupée la soirée, je l'ai déposé pour la soirée chez mes parents. Je viens d'apprendre qu'il s'est noyé dans la piscine suite à un défaut de surveillance. Pouvez-vous m'indiquer la marche à suivre vis à vis de la propriétaire ?

## Par citoyenalpha, le 08/03/2008 à 18:40

Bonjour,

Votre responsabilité est engagée. Il convient de se rapporcher du propriétaire.

Il pourra demander des dommages et intérêts pour préjudice moral.

Restant à votre disposition